Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200065597-20250321-2025-1031-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

ARRETE N° 2025-1031

ACTUALISATION LISTE D'APTITUDE 2021
POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

Vu l'arrêté n°2024-915 relatif à l'actualisation de la liste d'aptitude 2021 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne,

ARRETE

Article 1 : L'agent maintenu sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2021, par ordre alphabétique, est :

Au titre du choix :

SAMSON*	SABRINA	DIRECTION DE LA COLLECTE DES DECHETS, PROP URB, PM (1ère inscription 01/04/2021)

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 21 mars 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Philippe JOUIN

* Conformément à l'ordonnance n°2020-1694, le décompte de la période de quatre ans est suspendu du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021, soit 304 jours ; ainsi en l'absence de nomination le fonctionnaire susmentionné pourra bénéficier d'un maintien de son inscription 221 jours après la dernière année d'inscription.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200065597-20250321-2025-1032-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

ARRETE N° 2025-1032

ACTUALISATION LISTE D'APTITUDE 2022
POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

Vu l'arrêté n°2024-913 relatif à l'actualisation de la liste d'aptitude 2022 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne,

Vu la demande de renouvellement d'inscription sur liste d'aptitude de l'intéressé,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne,

ARRETE

Article 1 : L'agent renouvelé sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2022, par ordre alphabétique, est :

Au titre du choix :

LEFEVRE	ANTONY	DIRECTION DES SPORTS 1ère inscription 1er avril 2022

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 21 mars 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Philippe JOUIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200065597-20250409-2025-1251-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

ARRETE N° 2025-1251

LISTE D'APTITUDE 2023

POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

Vu l'arrêté n°2024-1171 relatif à la liste d'aptitude 2023 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

Vu les demandes de renouvellement d'inscription sur liste d'aptitude des intéressés,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux renouvellements d'inscription sur la liste d'aptitude 2023 d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

ARRETE

Article 1 : Les agents renouvelés sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne 2023, à compter du 1er mai 2025, par ordre alphabétique, sont les suivants :

Au titre du choix :

DUMENIL	MAXIME	DIRECTION DES SPORTS

Au titre de l'examen professionnel :

JACQUES	MICKAEL	DIRECTION DE LA COLLECTE DES DECHETS, PROP URB, PARC MAT.
PERRETTE	SAMUEL	DIRECTION DE LA COLLECTE DES DECHETS, PROP URB, PARC MAT.

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 9 avril 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Philippe JOUIN

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200065597-20250409-2025-1250-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025

ARRETE N° 2025-1250

LISTE D'APTITUDE 2024

POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

Vu l'arrêté n°2024-1060 relatif à la liste d'aptitude 2024 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

ARRETE

Article 1 : Les agents maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne 2024 à compter du 1er mai 2025, par ordre alphabétique, sont les suivants :

Au titre du choix :

FLOCHEL	SYLVAIN	DIRECTION MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
PALARIC	YANN	DIRECTION MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 9 avril 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Philippe JOUIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200065597-20250409-2025-1249-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

ARRETE N° 2025-1249

LISTE D'APTITUDE 2024

POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

Vu l'arrêté n°2024-1067 relatif à la liste d'aptitude 2024 pour l'accès au grade de technicien territorial par voie de promotion interne,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial par voie de promotion interne,

ARRETE

Article 1 : Les agents maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne 2024 à compter du 1er mai 2025, par ordre alphabétique, sont les suivants :

Au titre du choix :

LEPRIEUR	OLIVIER	DIRECTION MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
LETOURNEUR	ELODIE	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES RELATIONS CITOYENNES ET MOYENS LOGISTIQUES
MAUBERT	STEPHANE	DIRECTION MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
THIBAULT	ELODIE	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES RELATIONS CITOYENNES ET MOYENS LOGISTIQUES

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 9 avril 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Philippe JOUIN

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200065597-20250409-2025-1248-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025

ARRETE N° 2025-1248

LISTE D'APTITUDE 2024

POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

Vu l'arrêté n°2024-1062 relatif à la liste d'aptitude 2024 pour l'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne,

ARRETE

Article 1 : Les agents maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne 2024 à compter du 1er mai 2025, par ordre alphabétique, sont les suivants :

Au titre du choix :

GRUNEWALD	MAÏMOUNA	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
LECLERE	ALEXANDRA	DIRECTION DE LA CULTURE

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 9 avril 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Philippe JOUIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200065597-20240328-2024-1063-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2024

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

ARRETE N° 2024-1063

LISTE D'APTITUDE 2024
POUR L'ACCES AU GRADE DE BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude 2024 pour l'accès au grade de BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1er mai 2024, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

FORMENTIN	LAETITIA	DIRECTION DE LA CULTURE

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 26 mars 2024

Pour le Président et par délégation,
Le vice-Président,

Philippe JOUIN